

Communiqué de presse conformément à l'article 7:97, §4/1 du Code belge des sociétés et des associations concernant le projet d'acquisition d'une participation minoritaire par GBL dans Sagard

Groupe Bruxelles Lambert (ou « GBL » ou la « Société ») a annoncé qu'elle a convenu d'acquérir une participation de 5 % dans Sagard Holdings Management Inc. (« Sagard ») par le biais d'une augmentation de capital qui sera souscrite par sa filiale, GBL Capital Invest SCSp (« GBL Capital ») et au terme de laquelle GBL détiendra une participation minoritaire dans Sagard (la « Transaction »). La Transaction est soumise aux conditions usuelles de closing.

Transaction entre Parties Liées

Dans le cadre de la Transaction, le Conseil d'Administration de GBL (le « Conseil ») a suivi la procédure prévue à l'article 7:97 du Code belge des sociétés et des associations (le « CSA »), GBL et Sagard étant considérées comme des parties liées en vertu de cette réglementation.

L'actionnariat de GBL est caractérisé par un actionnaire de contrôle, Pargesa SA, qui détient 32,9 % des actions existantes et 47,0 % des droits de vote de GBL. Pargesa SA est elle-même contrôlée conjointement par les groupes Power Corporation of Canada (« PCC ») et Frère. PCC est l'actionnaire ultime de contrôle de Sagard.

Date et Valeur de la Transaction

La Société et Sagard prévoient de finaliser la Transaction d'ici fin mars 2025. L'investissement de GBL s'élèvera à US\$33m sur la base d'une valorisation des fonds propres pré-Transaction (*pre-money equity*) d'environ US\$600m.

Informations complémentaires sur la Transaction

Conformément à des partenariats similaires, l'investissement de GBL est également couplé à un engagement de GBL d'investir sur une période de cinq ans un montant de €250m dans des fonds gérés par Sagard (l'« Engagement »). L'Engagement s'inscrit dans la stratégie d'investissement de GBL.

Avis du Comité des Administrateurs Indépendants

Le Conseil, agissant conformément à l'article 7:97 du CSA, a nommé un comité composé de trois Administrateurs indépendants (le « Comité ») afin d'évaluer les conséquences financières de la Transaction. Le Comité a été assisté par Campbell Lutyens, une société spécialisée dans le conseil financier.

Les conclusions du Comité au Conseil d'Administration ont été les suivantes :

« Sur la base de leurs travaux, les Administrateurs indépendants ont estimé que la Transaction et l'Engagement ne comporteront aucun dommage manifestement abusif à la lumière de la stratégie menée par GBL, ni de préjudice pour GBL. »

La Transaction et l'Engagement s'inscrivent dans la stratégie d'investissement de GBL et témoignent de la qualité de la plateforme Sagard. La valorisation est étayée par une analyse indépendante, et l'équipe dirigeante a investi de manière significative dans l'activité. »

Le Conseil d'Administration a suivi les conclusions du Comité et a approuvé la Transaction et l'Engagement.

La conclusion du Commissaire de la Société est la suivante :

« Sur la base de notre évaluation, aucun élément n'a été porté à notre connaissance qui nous amènerait à penser que les données financières et comptables incluses dans l'avis du Comité des Administrateurs indépendants en date du 24 février 2025 et dans le procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 13 mars 2025, justifiant la transaction proposée, ne sont pas équitables et suffisantes à la lumière des informations disponibles dans le cadre de sa mission. »



Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Xavier Likin

Directeur Financier

Tel: +32 2 289 17 72

xlikin@gbl.com

Alison Donohoe

Responsable des Relations Investisseurs

Tel: +32 2 289 17 64

adonohoe@gbl.com

À propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis septante ans et présentant un actif net réévalué de €15,7mds à fin décembre 2024. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionariat familial stable.

GBL a pour objectif de développer son portefeuille diversifié au travers d'investissements de qualité dans des actifs cotés, privés directs et privés indirects.

En ligne avec sa raison d'être *delivering meaningful growth*, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué par action, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.